Bauer, Hans: Ein aramäischer Staatsvertrag ans dem 8. Jahrhundert v. Chr. (die Inschrift der Stele von Sudschin); Archiv für Orientfarschung, B VIII (1952), p. 1—16.

I a stèle araméenne de Séfiré-Soudjin continue à attirer l'attention des épigraphistes. Après la publication du R. P. Ronzevalle (Fragments d'inscriptions araméennes des environs d'Alep. Mélanges de l'Université Saint-Joseph, t. XV. fasc. 7, p. 237-260), la traduction de M. R. Dussaud (Nouvelles inscriptions araméennes de Sfiré, près d'Alep, CRAI, 1931, p. 312-320), et le Remarques sur la stèle araméenne de Séfiré-Soudjin de M. J. Cantineau (Revue d'Assyriologie, XXVIII, 1931, p. 167— 1.8), le savant professeur de Halle, M. H. Bauer donne à son tour, dans Archiv für Orientforschung son avis sur cette inscription. Pour que nos lecteurs puissent juger des progrès de l'interprétation, nous donnons ici la traduction que propose M. H. Bauer avec en regard différents fragments des traductions du P. Ronzevalle et de M. J. Cantineau.

## RONZEVALLE

Tace A: bloc supérieur

"L'Abai, bar-Ga va, rei de KTK, avec Mati'el, fils de 'Atarsamak roi; 2 qui bâti Bît-Ga'va; avec les fils de Mati'el les 'Adî, petits-fils de Bar-Ga 3 - ya; avec 'Agar-mati'el, fils et les Adî de KTK. avec 4 Arpad et les Adî, seigneurs (ba'als, propriétaires) de KTK, Et serments de KTK ses fils, qui avec les Adî, seigneurs, avec Arpad:

## CANTINEAU

Serments de BRG'Y [H roi de] KTK avec Mati'el, fils de 'Attarsamak, roi d'[Arpad] et | [Et ser]ments des fils de BRG'YH avec fils de Mati'él. Et serments des petits-

'Atarsamak roi d'Arpad. | fils de BRG'YH avec Mati'él, la race de fils de Attarsamak, roi d'Arpad:

## BAUER

"Traités de Bar-Ga'yâ, roi de Ktk, avec Mati-él fils de 'Attarsamak, roi [d'Àrpad], [et traités] des fils de Bar-Ga yâ avec les fils de Mati'el et traites des petits fils de Bar-Ga' vâ avec la postérité de Mati'-el, fils de 'Attarsamak, roi d'Arpad, et traités de Ktk avec Arpad, et traités des citovens de Ktk avec les [?] citoyens d'Arpad avec H . . . . avec Aram tout entier et avec Musri et avec 'et tout l'Arám supé-

d'Arpad, et les Adi Habî [rî]; 5 et avec l'Aram tout entier et avec Musur et avec ses fils, qui régissent le pays; et 6 tout ce qui (est) au-dessus de l'Aram et au-dessous de lui ; et avec tout (homme) entrant dans la maison des roi et . . . . 7 . . là, et ces Adî-là et ces Adî-là (tous les Adì répandus par le pays); qui a conclu un traité (avec eux) 8 et ratifié

et devant Mardûk et Zarpanît. et devant Nabô et Tlasmet et devant Malil 9-k devant Nergal et Las, et devant Samas et Nûr. et devant Slin et Nikkal et de] 10 - vent Nikkar et Kad' a et devant tous les dieux de l'Air et du Sol. et devant Ha (?) 11-lab, et devant Sabît, et devant Fl et Alvân et devant Cieux les [et devant la] 12 Mer et les Abimes des Eaux, et devant le jour et la Nuit, qui sont témoins de tout . . . | devant le jour et la, | yeux pour voir les

"et devant Marduk et Zarpanit, et devant, Nabû et T[asmet], let devant Nuslk. et devant Nergal et Las, et devant Samas et Nûr, et devant S[in et Nikkal], et devant Nikkar I et Kadi'a 2, et devant tous les dieux du territoire et du sol, et devant . . . LB, et devant Sibît 3. ei devant 'El et 'Elyôn, et devant les cieux . . . . . ", "[et devant la mer (?)] et les sources, et

rieur et inférieur, et avec tous les clients de la maison du roi . . . et ces traités . . . . doivent être conclus devant . . . . ] et ML

et devant Marduk et Zarpanit et devant Nebo et Tlasmêt et devant Nusl ku et devant Nergal et Las et devant Samas et Wer et devant Slin et Nikkal et dsevant NKR et KD'H et devant tous les dieux de Rahbah et devant [Hadad de Hal | lab et devant l'Heptathéie et devant El et 'Elvân et devant le cie[l et devant] . . . . . , et les sources et devant le jour et la nuit comme témoins . . . Ouvrez vos

Adîbar-Ga'ya . . . . à trahir Mati'êl, fils de 'Atarsamak, r[oi]. . . . 15 . . . et si vient à trahir Agarmati'êl...16....??....

## Face A: bloc inférieur

1 . . . KYM . . . 2 . . . YT . H. d'orge et des offrandes de grains et sept bations de vin [versées | sur des 3 bêtes allaitant leur petit: une offrande de sept sept juments allaitant leur poulain. et une offrande de sept [ et sept?] vaches 4 allaitant leur veau. et une offrande de sept et sept brebis allaitant leur agneau 5 et sept et sept chamelles chargées de pain grillé et une autre offrande en plus.

Et si Mati'el trahit 6 son serment et s'obstine dans ses embûches, qu'une royauté | de partage, royauté

mon œil était fixé sur "Ouvrez vos yeux pour 14 . . . Et si vient de BRG'YH . . . "si vient à trahir Matî'el, fils de Attarsamak, roi . . . "etsi vient à trahir la race de Matî"el . . . . .

> ". . .allaitant un petit, et sept juments al'aitant un poulain et malédictions de s[ept et] sept]vaches allaitant un veau " et malédictions de sept et sept brebis lain, il ne allaitant un agneau [et malédictions] de sept etsept . . . et malédictions d'un seul ensemble...

"Et si Mati el vient à de une royauté de sable, royaume quiconque régnerait sur une royauté de rêve., comme un

13 . . . tandis que nuit, témoins de tout., traités de Bar-Ga'yâ . . . est si se parjure regarder les serments Mati'-el, fils de Attarsamak, r[oi d'Arpad] · · · · · /et si/ se parjure la posterité de Mati'-e|1 . . . . 7... (lacune d'environ 5

lignes). . . . .

"et elle ne deviendra et malédictions de sept pas enceinte! Et sept femmes peuvent . . . 1 allaiter un enfant, il ne sera pas rassasié! Et sept juments peuvent allaiter un pousera rassasié! Et [sept] vaches peuvent allaiter un veau, il ne sera pas rassasié! sept brebis peuvent allaiter un agneau, il ne sera pas rassasié! Et ses sept filles peuvent vagabonder pour trouver du pain, elles ne . . .

trahir son serment et Et si Mati'-el est inson . . . . . . . . fidèle à sa promesse sable soit son sa royauté de viendra et à son serment, son deviendra royaume un pays 7 privé de

tout ce qui (est nécessaire) à la vie sur la terre et dans les cieux ; et que tout ce qu'il fera et imaginera pour Arpad 8 soit vain. et que, durant sept "Et sept années la et sept années la sauannées, il mange des sauterelle dévorera, et sauterelles et que, du-sept années le ver rant sept années dé- dévorera... vorent les vers, et sept 2 fois par an. recouvrent la face de sa terre: et que le sel | y attaque le roc, et! qu'on n'y voie plus la moindre verdure, et qu'il n'y possède plus aucun 10 frère, et que lui-même ne percoive plus le moindre son, comme si Arpad était anéanti, et qu'un esclave subjugue peuple 11 et qu'il s'en empare et le do-

de sable . . . honteuse ignomlnie sur la terre et dans le ciel . . . . [il viendra] sur Arpad du malheur :

terelle dévorera, et sept années le ver dévorera et sept nées) le dieu de la peste montera contre son pays . . . et qu'il n'v ait personne voie la verdure l'herbe, et il ne sera pas . . . sur Arpad et son peuple . . . son pays et montera.

tête, haletant après la moisissure . . . . . " . . . . .

mine:

tout ce qui est co- ront toute sorte de et son peuple la desmestible en Arpad; et dévorateurs sur Arpad truction et une foule que son peuple 12 ils et sur son peuple ... de scorpions. . . et de exterminent et comme | "la gueule du serpent, la vermine et des poux un scorpion et comme la bouche du scorpion, et . . . et Arpad deune vipère et comme une la bouche de . . . , la viendra un monceau fourmi et un vil pou, bouche de la fourmi, de décombres, la gaqu'alors 13 il lève la et la teigne, et la zelle, l'hyène, le Lièvre

... et les dieux enet les dieux enlèveront "Et les dieux enver- verront . . . sur Arpad

rosée du ciel et une | " le pélican entrera gouttelette d'humidité dans les maison et qu'Arpad soit ré- et la rosée du duit en monceaux 14 le): il tend l'oreille et un lièvre, un hérisson, une gazelle, un onagre, voilà tout ce qu'il saisit, et, avec, la peur. 15 toujours et partout; et tout ce qu'il prend au piège tout ce qu'il saisit tout ce qu'il surprend, c'est (toujours) la peur.

Quant à Baitêl et Bainîn et 16 Dânâ comme si l'on entendait les hurlements d'un loup habitant les anfractuosités du et 17 qui y aurait établi sa demeure, comme si, ayant érigé sur ce lieu un petit monceau de sol, il v versait (unelibation) de vin et prononcait des (formules d'offrandes), ce loup-là! 18 Et matî êl avec ses alliéslà, c'est comme sil'on l entendait les hurlements d'un loup habi-

ciel engendrera la pourride poussière (voyez- ture (?) . . . et Arpad deviendra un monceau de ruines . . . " "la gazelle, le renard, le lievre . . . . 3

" ... de même que brûle dans le feu, aincette cire brûle dans si brûlera Arpad . . . Hazaz et TRM, c'est le feu, ainsi brûlera et il sera semé dessus Arpad . . . . . ". . . et Hadad sème- | . . . et tu ne diras ra sur eux le sel et ..., pas .... Mati-'el et "Mati'el et ce . . . de . . . comme cette cire même que cette cire brûle brûle dans le feu, ain- ainsi brûlera M-S! Et sl brûlera M[atî'el..., comme sont brisés, ". . . de même qu'on cet arc et ces flèches. brise cet arc et ces ainsi sera brisé'-t, et flèches, ainsi MHT (?) Hadad pourrait . . . et Hadad briseront.... et comme cet homme "... l'arc de son de cire est dépouillé père, et de même (1), ains sera dépouilqu'on aveugle homme de cire, ainsi comme/ est dépecé ce sera aveuglé Matí **P**el/(1) (p. 16 en note, M. tant côte à côte avec "..... sde même lier à l'interprétation

comme cette du natron et du dans le feu, un lé (1) Mati'-el! [Et Bauer céclare se raldes vers 19 rampants; qu'/on dépèce ce veau, de M. J. Cantineau, qui et comme si tu bris ais ainsi on dépecera Ma- traduit "aveuglé,...)

un arc et ses flêches, ti'el, on dépècera les veau, ainsi sera dénede même qu'on brise grands . . . " les os d'un mouton; et ". . . . les femmes de dépecés ses grands! que Hadad 20 frappe Matî'el et les femmes ... et seront dépouilde son arc son père : de sa race, et les lées les femmes de même qu'un femmes . . . " lion (=fils du rocher) passant, fond sur la fosse (aux pièges) de Matî'êl. 21 pour v dèchirer le veau. même, que celui aui écorchera Matî prenne garde à Nîrab et. 22... les femmes de Matî êl et les femmes de son territoire et les femmes de Q... 25 . . . H. et au'il hatte sa fâce comme on liquéfie . . .

Face B: Fragment Supérieur

I Et les Adî, fils Bar-Ga'ya, avec de les fils de Matî'êl et les 'Adi 2 Ga'ya avec Agar-matî'êl, et avec 'Agar-filimmà, roi du 3 lieu. et avec les fils de Gûs et avec 'Aitîélâ (?) et avec la ter 4-re de KTK, avec les 'Adî d'Arpad, et les Adî, ba als d'Arpad, avec A 5-rpad et avec son peuple, et les 'Adî, dieux de KTK, avec (la totalité des)

cé Mati-el et seront Mati'-el et les femmes de ses descendants et les femmes de ... et il la frappera au visage . . .

"Et traités des fils de Bar-Ga'vâ avec les fils de Mati'-el et traités des petits-fils de Bar-1 Ga vâ avec les descendants de Mati'el et avec les descendants de Plmh, du roi de . . . §rh et avec la race de Gûs et avec . . . et traités (?) du pays de KTK avec le pays (!) d'Arpad, et traités des citovens de KTK avec Arpad et avec son peuple 'Adî, 6 or, les 'Adîs ont dieux; que les des dieux ont institués fils du roi 7 puissant, roi grand; et la source de leur divinité (est) dans les cieux: et les 'Adîvites 8 (sont capables) de) nuire : aussi, ne tavise pas de détériorer une seul mot de cet écrit. 9 /Tarquwa/ et Adi, cet Ahlamîlà (bien connu) du Liban, et Adi f 10-ils de / Tarquwa 1, s'étaient associés et avaient marché de la Bega, et jusqu'à KTK 11 ils étaient parvenus et ils avaient surpris son peuple, avec les localités du peuple des 'Adiyites et aussi 12 ses troupeaux ils a aient emmené et ses . . ils avaient exterminé partout, et 13 · · · . DS et s'était rendu? Matî êl au Lib an 14 . . . . (incompréhensible) . . . . 15 . . . (quelques lettres effacées) . . . . .

Tace C:

Partie Subérieure

a) I Ainsi j'ai dit et qu'on écoute ce et traités des dieux de Ktk avec | les dieux d'Arpad | ; ce sont les traités des dieux, qu'-ont sanctionnés les dieux . . . le grand roi . . . . dans le ciel et les traités . . . , et il ne tombera pas un seul des mots de cette Inscription . . . depuis le Liban jusqu'à . . . . depuis la vallée jusqu, à Ktk,..

(La partie inférieure de la face B. n'est pas traduite. Il en est de même des fragments de la partie supérieere de la face C.)

"... peuvent les dieux de son ... et de sa maison. Et si quelqu'un copie les mots de l'inscription

que 2 j'ai écrit là. Ces miennes paroles, 3 un autre que moi, à ma place, qui 4 règnera sur mon royaume, en bien, 5 il fera . . . . cinq 6 maitams (rites funéraires) . . . . YKL pai 7 [-n] . . . maitam 8 . . . HH . . .

b) 1 nuira (?) et les dieux prolongeront ses io 2-urs et ceux de sa maison et quicon 3-que déteriorera les paroles de l'inscription de cefte stèle 4 et dira : ie me moque de ses paroles 5 ou bien renversera le dais. ou bien y placera 6 des sels corrosifs, or done, quiconque fe 7-ra ainsi. il sera renversé et les dieux ne proté 3 geront pas sa maison, ni tout ce qui est en 9 elle, et placeront sont\* dessous au - 10 dessus d'elle (=la renverseront de fond comble) et ils ne le feront pas hériter 11 de renommée (ou de progéniture).

qui est sur cette stèle et dit "le veux rendre ces mots inefficaces, ou bien "Je renverser veux bonnes promesses et en faire des malédictions,, au jour même où il fera cela, il sera renversé et les dieux ne laisseront pas croître sa maison ni rien de ce qui y est, ils la mettront sens sus dessous, et ne lui accorderont aucun bon souvenir ".

<sup>\*)</sup> Les numéros figurant dans le texte de la traduction Ronzevalle sont ceux des lignes de l'inscription.